



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 29 octobre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Arrêté d'imposition 2021
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport
 - c. Rapport de la commission des Finances
 - d. Décision
6. Crédit d'investissement – aménagement d'un trottoir le long de la Route de Neuchâtel et réfection de l'Impasse des Helvètes
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport
 - c. Rapports des commissions
 - d. Décision
7. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 24 membres

Excusés : Cyril Beck, Michel Burnier, Marc Buthey, Micheline Duruz, Mireille Mesquita, Fabrice Schneider, Bertrand Surdez, Dominique Bréa,

Absents : Jakob Fankhauser, Hervé Zanini,

Le Conseil peut siéger valablement.

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

PV du 25 juin 2020, Rudolf Strasser indique que le terme « bactérie » du point 4, au dernier point du communiqué de Hans-Peter Haeberli doit être remplacé par « résidus de produits chimiques de synthèse ». Le PV du 25 juin 2020 est accepté à l'unanimité avec cette modification.

3. Lettres et pétitions

Aucune

4. Communications municipales

Thierry Schneider

-
- Suite aux nouvelles directives sanitaires, l'administration communale sera fermée au public les lundis et vendredis dès le 9 novembre 2020. Les horaires de la voirie ne changent pas.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 29 octobre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Hans Peter Haerberli

- L'emplacement de la nouvelle STEP est quasiment défini à Saint-Aubin. Un projet de statuts a été élaboré avec le bureau d'ingénieur et a été accepté par tous les exécutifs. Une commission de 3 membres par commune a été nommée pour suivre cette présentation de statuts et devra rendre un rapport début décembre. Les statuts seront ensuite validés par les cantons et devront passer devant les conseils avant la fin de la législature. Le fait que Migros s'installe à St-Aubin est un plus pour ce projet.
- Un avant-projet de raccorder Cudrefin à la Sauge par une piste cyclable bidirectionnelle de 3m de large du côté sud de la route a été présenté à la commune par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Les 7 propriétaires et locataires des parcelles concernées ont été reçus ce jour pour en discuter.

Réponses aux questions déposées par Rudolf Strasser le 25.06.20 au sujet de l'eau potable, du chlorothalonil et ses métabolites.

Q1 : La commune peut-elle présenter tous les résultats d'analyse et les mesures prises pour maintenir, voir améliorer la qualité de l'eau potable ?

R1 : La commune reçoit tous les résultats d'analyse et les tient à disposition de la population. Les mesures destinées à garantir une bonne qualité de l'eau potable sont appliquées exclusivement par l'ABV.

Q2 : La STEP de Cudrefin s'évacue dans le lac, non loin de la prise d'eau ABV. Quelles sont les mesures prises pour empêcher une détérioration de la qualité de l'eau ?

R2 : Les rejets de la STEP sont déversés dans la Moillettaz, puis dans le lac. La prise d'eau de l'ABV se trouve à 400m du bord et à environ 40m de profondeur. Ce positionnement est suffisamment éloigné pour assurer le maintien de la bonne qualité de l'eau.

Q3 : Si les contaminations continuent, la commune est-elle préparée à fournir de l'eau potable non contaminée à la population ? (Utilisation des sources, de la nappe, des ruisseaux, protection par arrangement avec les cultivateurs et les forestiers).

R3 : Les sources ont été mises hors service (trop de nitrate). Le seul point d'alimentation est le lac. Un bouclage a été mis en place dans la Broye. Une alimentation à travers le lac de Morat existe.

Q4 : Si les contaminations continuent, la commune est-elle disposée à discuter avec les agriculteurs afin de freiner l'utilisation de produits toxiques dans leurs cultures ou de passer à la culture biologique ?

R4 : Des discussions sont toujours possibles. Beaucoup de choses vont changer avec la nouvelle politique agricole 2022. Les 2 votations sur une Suisse libre de pesticides de synthèse et une eau potable propre seront définitives. Dès 2022, les agriculteurs devront être équipés d'un bac de rétention pour les produits phytosanitaires et certains produits seront retirés ou interdit. L'obligation de produire « bio » sur les terres communale ne sera pas possible, il ne faut pas oublier que si toute la planète produisait bio, il n'y aurait pas assez à manger pour tous.

Nicole Reichenbach

- La digue du Joran a été renforcée afin d'être protégée contre les vagues.
- La passerelle de la place de jeu au port a été changée.
- Le ponton en bois du camping a été rénové et diverses réparations ont été faites au port.
- Le radeau a été posé le 1^{er} juillet 2020 et sera mis à l'abri pendant l'hiver.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 29 octobre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Richard Emmenegger

- La gérance de l'Hôtel de Ville sera remise le 1^{er} décembre 2020 à M. Francesco D'Aloia. Il proposera une cuisine traditionnelle et méditerranéenne.
- Les tuyaux d'eau chaude et froide de la Halle Polyvalente ont été changés.
- Une commission de travail concernant la zone sportive a été créée et s'est réunie le 22 octobre 2020.

Anne-Lise Stritt

- Communication de l'ASIA concernant les mesures COVID, 2 mesures essentielles ont été mises en place afin de pouvoir garder les structures ouvertes :
 - o Protection des employés (port du masque obligatoire depuis août 2020, distribution des masques et désinfectant pour l'ensemble du personnel).
 - o Mise en place d'un plan général de réquisition du personnel administratif en cas d'absence important du personnel dans nos structures para- et préscolaire (tous titulaires d'un casier judiciaire vierge).
- Nouveau réseau ARPEJE. Les bureaux (situés à la Rue Centrale 6 à Avenches) seront opérationnels dès le 1^{er} décembre 2020 et ouvriront au public dès le 1^{er} janvier 2021 avec le site internet. L'ASIA se réjouit de cette nouvelle entité qui donne un souffle nouveau aux équipes et à la direction ainsi que de nouveaux défis. Concernant les inscriptions des enfants à l'ARPEJE, les parents d'élèves ont reçu la documentation nécessaire et une hotline a été créée.
- Le budget 2021 de l'ASIA a été accepté par le conseil intercommunal de l'ASIA.
- Notre cheffe de projet Aline Burri nous quittera le 19 novembre 2020 après avoir trouvé un nouveau challenge, l'ASIA la remercie pour son remarquable travail.
- Le plan de classement des arbres et son règlement est soumis à l'enquête publique jusqu'au 22 novembre 2020. Une commission composée de Jean-Daniel Bourgoïn, Arnaud Richard et Cyril Vassaux a été créée pour l'étude de ce plan et du règlement.
- Un projet de valorisation par défrichage et reboisement par étapes de la parcelle dite « La Tuillère » (environ 1ha entre la Route de Neuchâtel et le chemin qui mène du port au camping) a été élaboré par le Groupement forestier. 3 essences ont été choisies pour le reboisement (chêne pédonculé, orme lisse et tilleul à grandes feuilles). Le broyage se fera d'ici la fin de l'année, il ne sera pas trop radical afin de permettre un nouveau buissonnement rapide. La plantation des nouveaux arbres se fera au début du printemps 2021. Tous les frais de ces travaux seront supportés par le groupement forestier dans le but de la gestion de nos forêts communales. Les points positifs : rajeunissement de la forêt, essences choisies aptes à supporter le réchauffement climatique, valorisation de la forêt, bois exploitable d'ici plusieurs années pour les générations futures. Points négatifs : La coupe va créer une large trouée visible.

5. Arrêté d'imposition 2021

- a. Présentation par Hans-Peter Haeberli.
- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des Finances (ci-après COFI) par Samuel Glauser.
La COFI propose au Conseil d'adopter le règlement tel que présenté dans le préavis.
- d. Décision : Le règlement est accepté à l'unanimité.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 29 octobre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

6. Crédit d'investissement – Aménagement d'un trottoir le long de la Route de Neuchâtel et réfection de l'Impasse des Helvètes

- a. Présentation par Hans-Peter Haeberli.
- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission ad hoc et de la commission des Finances par Roland Pfister.
Les commissions proposent au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis.

Joël Bonny : La route étant déjà étroite, est-ce que ce trottoir aura une bordure inclinée ? Hans-Peter Haeberli : Oui, il sera franchissable.

Pascal Maeder : Je suis pour la remise en état de l'Impasse des Helvètes mais je trouve que mettre un trottoir avec bordure inclinée à cet endroit est trop dangereux pour les piétons. Hans-Peter Haeberli : Le voyer des routes dit que c'est mieux avec une bordure inclinée, de plus, il sera en continuité avec le tronçon déjà existant.

- d. Décision : Le règlement est accepté à l'unanimité avec 2 refus et 3 abstentions.
Hans-Peter Haeberli remercie les Conseillers d'avoir accepté le projet et informe que les travaux ne commenceront pas avant le printemps 2021 à cause des longues démarches administratives.

7. Divers

Pierre Hauser : Lors d'un précédent conseil, j'ai relevé qu'il fallait revoir le règlement de la zone artisanale, point soutenu par M. le Syndic. Est-ce que quelque chose a été fait ? Thierry Schneider : Ce règlement concerne tout le dossier du PA. Il sera adapté au moment où le PA sera validé.

Pierre Hauser : Le dernier terrain de la zone artisanale a été vendu et rien n'est construit, y-a-t-il un délai pour construire ? Qu'en est-il ? Thierry Schneider : M. Di Cesare a annoncé que les travaux devraient débuter en fin d'année. Le permis de construire de 2 ans (avec possibilité de prolongation de 1 an) est toujours valable.

Pierre Roth : Des conseillers m'ont informé qu'il y a eu une fuite du PA auprès des milieux immobiliers, alors que le projet n'est pas encore arrivé au Conseil Communal. Thierry Schneider : Je suis navré qu'il y ait eu une fuite concernant ce projet. Seule la Municipalité est au courant et j'ai totalement confiance en leur discrétion. Les projets étant affichés lors de séances, il se peut que quelqu'un en ait fait une photo et l'ai diffusée.

M. Pierre Roth remercie la Municipalité et les Conseillers et lève la séance à 21h03, le prochain Conseil aura lieu le 3 décembre 2020.

Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck